

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 6 Juillet (06/07/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 30 juin, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints,**

M. Gérard CAYLA, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES,

Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES :

M. Michel CASSIGNOL (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoints,**

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Madame Christine HEMERY), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Eliette DELMAS), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), M. Aïzen ABOUA (représenté par Monsieur Daniel CALVI), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux.**

Madame Maryse BAULU est nommée secrétaire de séance.

MARCHES PUBLICS

11 – 06 Juillet 2017

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES RUES LAGREZE FOSSAT ET REGIE :
APPROBATION DU PROJET, DEMANDE DE SUBVENTION, AUTORISATION DONNEE A
MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHES A VENIR**

Rapporteur : Madame HEMERY

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22- 1

VU la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché présentés par Monsieur Jean-Michel HENRYOT,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Moissac de réaménager les rues Lagrèze Fossat et la Régie

CONSIDERANT le projet présenté pour un montant estimatif de 550 000 € HT (travaux et honoraires) selon tableau annexé

CONSIDERANT l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, par lequel Monsieur le Maire peut être autorisé par le conseil municipal à souscrire un marché avant l'engagement de la procédure de passation du marché sous condition que l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel soient définis.

**Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le projet d'aménagement des rues Lagrèze Fossat et la Régie

AUTORISE le Maire à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès de l'état, la Région et le Département pour les prestations concernant les cheminements piétons, les aménagements paysagers, l'accessibilité et le mobilier urbain.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre avec le titulaire qui sera retenu après consultation par procédure adaptée compte tenu de la définition du besoin à satisfaire et du montant prévisionnel présentés.

Pour copie conforme

Moissac le 07 Juillet 2017

Le Maire,

A blue circular official stamp of the Municipality of Moissac is partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MOISSAC' and '31220 MOISSAC (TARN)'. The signature is written over the stamp and extends to the right.

Jean-Michel HENRYOT